

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2020

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura GARRAUD, Mme Jacqueline ACTIS-PEIGNEY, M. Romain BITARD, Mme Annie COEFFEUR, M. Jean-Pierre DECHORGNAT, M. Marc DUPONT, Mme Martine HAIDON, Mme Clémentine GORGE, Mme Paulette MALAVAUD.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 18 septembre à 20h, sous la présidence de Monsieur Bruno CLOCHON, Maire.

M. Marc DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020 :

Le compte rendu de la réunion qui a été adressé à chaque conseiller municipal est adopté à l'unanimité sans observation.

Informations et échanges sur l'actualité de la commune :

- Informations sur les responsables de chaque commission
- Demande d'une installation d'une antenne de téléphonie mobile (4G) : la commune a fait diverses propositions de sites.
- Marché du Donzeil : Réunion du collectif le 05/10/2020 à 17h30 pour envisager la suite.
- Maison de M. CREPIN : la commune réfléchit à l'acquisition de ce bien.
- Tracteur communal : sont envisagés la réparation ou le changement de matériel
- Changement des canalisations d'eau à Pleine Faye, travaux en cours.
- Réception des travaux d'installation de la fibre optique : fin 2020, les opérateurs feront des propositions de raccordement aux particuliers.
- Prévision des travaux de réfection de la route du Bourg entre Lascaux et la mairie : 1ère quinzaine d'octobre.
- Nomination des délégués de la Commission de contrôle de la liste électorale.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

La Communauté de Communes souhaite que le conseil municipal désigne 2 délégués. Le conseil municipal est unanime pour désigner M. Bruno CLOCHON comme délégué titulaire et M. Marc DUPONT comme délégué suppléant.

Acquisition d'une parcelle boisée située près de l'étang du Donzeil :

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour l'acquisition de cette parcelle de 2.63 ha. Proposition sera faite au prix de 2 000 €.

Changement d'intitulé de la commission Appel d'offres et travaux :

Suite à la demande de la Préfecture, le conseil municipal à l'unanimité, décide de la nommer Commission travaux.

Acquisition et installation d'un panneau de limitation de vitesse au village de Lascaux :

Les amendes de police servant aux équipements de voirie de la commune, un devis a été demandé pour équiper le village de Lascaux d'un panneau limitation de vitesse à 50 km/h. Le devis s'élève à 716 € TTC. Reste à charge pour la commune 143.20 € (TVA). Ce devis inclut par ailleurs 10 barrières de protection (pour animations et manifestations). A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis.

Prime COVID-19 pour les agents communaux :

Le conseil municipal décide avec 9 voix pour et 1 abstention que deux membres du personnel, bénéficieront d'une prime d'un montant de 150 € pour l'un (surcharge de travail), et de 300 € pour le second (contact direct avec le public), pendant la période de confinement.

Modification du temps de travail du poste administratif et d'un poste technique :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le passage de 17h30 à 20h hebdomadaire pour le poste administratif, à compter du 1er octobre.
- l'ajournement de la décision concernant le poste technique.

Réfection route de Drouillette :

Des travaux sont prévus sur un tronçon compris entre le carrefour du Montsebrot et l'entrée de Drouillette, dont un tronçon commun avec la commune de Lépinas. Les travaux s'élèvent à 23 000 €. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de faire une demande de subvention DETR (Préfecture) qui représente 35 % de la somme, ainsi qu'une demande de subvention au Département qui représente en plus 20 % de la somme.

Participation scolarité École de Mainsat :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de participer aux frais de scolarité pour l'année 2019 concernant un enfant de la commune, pour un montant de 538.50 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain conseil municipal le vendredi 27 novembre 2020 à 20h.